

LA VENTE DIRECTE DE PRODUITS AGRICOLES AUX CONSOMMATEURS PROGRESSE AU QUÉBEC SELON LES DONNÉES DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE DE 2021

Le nombre d'entreprises agricoles qui font la vente directe aux consommateurs a connu une hausse de 2 % depuis le recensement de 2016. Ce sont surtout de petites entreprises qui vendent sur les lieux de leur exploitation des aliments principalement non transformés et issus des productions végétales. Les méthodes de vente directe ont évolué vers le numérique pendant la pandémie de COVID-19 avec une utilisation accrue de sites Internet transactionnels. Les données du Recensement de l'agriculture de 2021 mettent également en lumière l'importance des revenus provenant de la vente directe pour plusieurs producteurs.

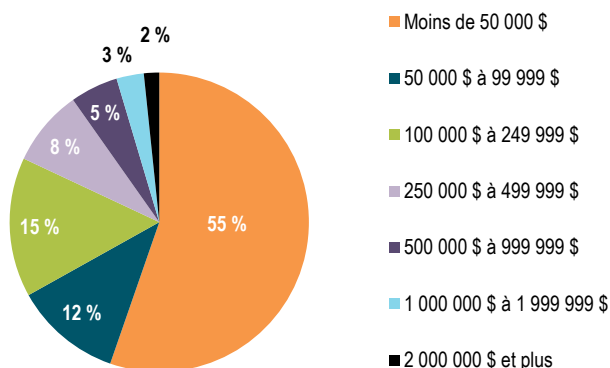
UNE FERME SUR CINQ AU QUÉBEC VEND DIRECTEMENT AUX CONSOMMATEURS

Parmi les 29 380 exploitations agricoles recensées au Québec, 6 128 ont déclaré avoir fait de la vente directe aux consommateurs en 2020, soit une ferme sur cinq (21 %). Le nombre de ces fermes déclarantes a augmenté de 2 % par rapport à 2015. La plupart de ces exploitations vendent des produits agricoles non transformés (fruits, légumes, découpes de viande¹, sirop d'érable, miel, etc.) et, dans une moindre mesure, commercialisent des produits transformés tels que le vin, le cidre, le pain, la confiture, le fromage et les charcuteries.

UNE MAJORITÉ DE FERMES FAISANT DE LA VENTE DIRECTE ONT DES REVENUS ANNUELS DE MOINS DE 50 000 \$

La vente directe est majoritairement réalisée par des fermes qui génèrent des revenus annuels d'exploitation² de moins de 250 000 \$. Parmi celles-ci, 55 % déclarent des revenus de moins de 50 000 \$ annuellement, 12 % se situent dans la tranche de revenus de 50 000 \$ à 99 999 \$ et 15 % dans celle de 100 000 \$ à 249 000 \$.

Figure 1. Répartition des fermes faisant de la vente directe aux consommateurs par tranches de revenus annuels d'exploitation, au Québec, en 2020



Source : Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture de 2021*, requête sur mesure; compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

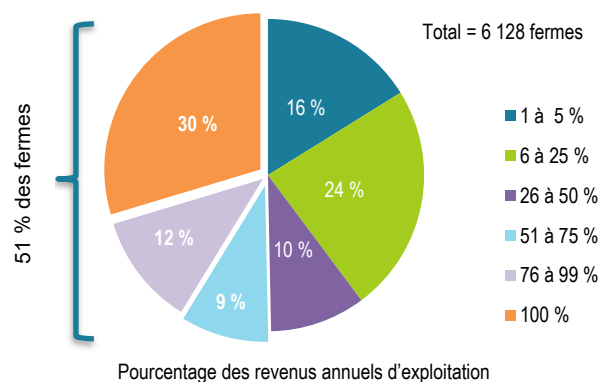
¹ Les découpes de viande sont classées dans les produits agricoles non transformés dans le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2021.

² Excluant les ventes de produits forestiers.

UNE SOURCE DE REVENUS NON NÉGLIGEABLE POUR UN GRAND NOMBRE DE FERMES FAISANT DE LA VENTE DIRECTE

En effet, pour la moitié (51 %) des fermes qui font de la vente directe aux consommateurs, cela représente plus de la moitié de leurs revenus annuels d'exploitation. Pour 30 % d'entre elles, la vente directe est encore plus importante puisqu'elle génère l'équivalent de 100 % de leurs revenus annuels.

Figure 2. Parts des revenus de la vente directe dans les revenus annuels d'exploitation des fermes au Québec en 2020*



* En pourcentage des fermes qui font de la vente directe.

Source : *ibid.*; compilation du MAPAQ.

LA VENTE À LA FERME RESTE LA PLUS POPULAIRE, MAIS LA LIVRAISON DIRECTE AUX CONSOMMATEURS GAGNE DU TERRAIN³

La vente directe de produits agricoles consommateurs se passe majoritairement sur les lieux de l'exploitation agricole : magasins, kiosques et autocueillette. L'on remarque que la proportion de déclarants utilisant cette méthode de vente a diminué par rapport aux données du recensement de 2016 (93 %) pour s'établir à 62 % en 2020. Sous les effets combinés des mesures de confinement au plus fort de la pandémie et d'une plus grande utilisation de sites Web transactionnels, les exploitants agricoles ont plus

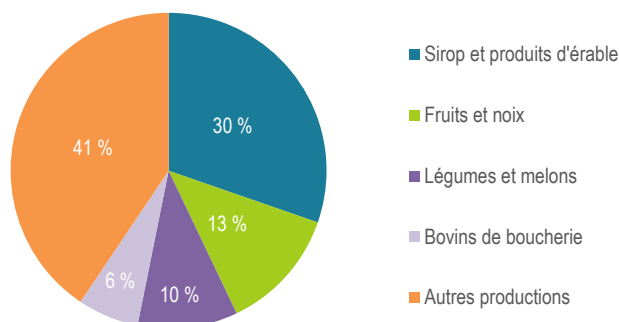
³ La somme des pourcentages surpasse 100 %, car un exploitant agricole peut utiliser plus d'une méthode de vente directe.

largement adopté la vente par Internet (avec service de livraison ou points de collecte). Ainsi, la méthode de vente par Internet représente maintenant près de la moitié des déclarations des producteurs. En troisième place arrive la vente dans les marchés publics dans une proportion d'environ 20 %. Quant aux abonnements aux paniers de producteurs (ASC⁴), leur part a légèrement augmenté depuis 2015, passant de 3 % à 5 % de fermes déclarantes.

LES FERMES DONT LA PRODUCTION PRINCIPALE EST LE SIROP ET LES PRODUITS DE L'ÉRABLE REPRÉSENTENT PRÈS D'UN EXPLOITANT SUR TROIS EN VENTE DIRECTE

Les produits végétaux (frais et transformés) dominent au chapitre des produits vendus. En tête de liste, 30 % des exploitants agricoles faisant de la vente directe ont pour production principale le sirop et les produits d'érable, 13 % la culture de fruits et de noix et 10 % celle de légumes et de melons. En ce qui concerne les productions animales, l'élevage de bovins de boucherie se démarque avec 6 % de déclarants.

Figure 3. Répartition des fermes faisant de la vente directe selon leur production principale* au Québec, en 2020 (en %)



* Les productions sont classées selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les fermes sont réparties selon leur activité principale.
Source : *ibid.*; compilation du MAPAQ.

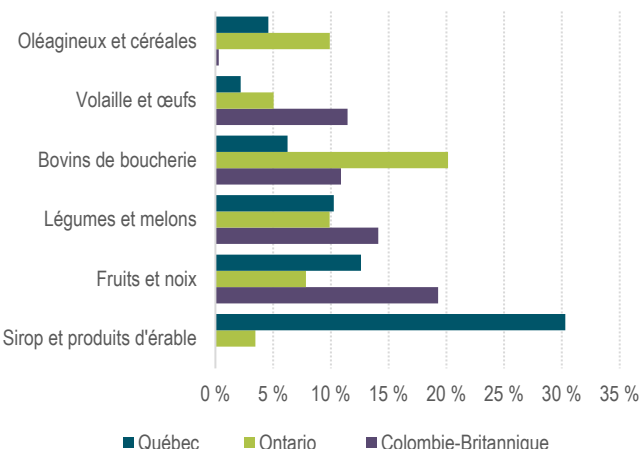
QUELQUES COMPARAISONS AVEC L'ONTARIO ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE⁵

Alors que le Québec se démarque par l'importance du secteur des produits de l'érable en vente directe, l'Ontario se distingue avec l'élevage de bovins de boucherie qui compte pour 20 % de l'ensemble des fermes déclarant faire de la vente directe. En Colombie-Britannique, la vente de fruits et de noix domine avec 19 % de fermes déclarantes. Cette province se démarque également pour la vente de produits de volaille et d'œufs ainsi que pour la vente de produits de bœuf. Ces deux productions recueillent chacune 11 % des déclarations.

⁴ Agriculture soutenue par la communauté.

⁵ Les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont été choisies parce qu'elles comportent le plus grand nombre de fermes faisant de la vente directe aux consommateurs au Canada. Ce type de fermes est moins répandu dans les provinces de l'Ouest, plutôt spécialisées dans les grandes cultures de céréales et d'oléagineux. Les provinces maritimes (incluant Terre-Neuve-et-Labrador) ne sont pas

Figure 4. Principales productions agricoles des fermes qui font de la vente directe de produits frais et transformés au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique en 2020*



* En pourcentage des fermes qui déclarent faire de la vente directe.

Source : *ibid.*; compilation du MAPAQ.

Plus particulièrement, les données du recensement font ressortir que, pour les ventes de produits transformés uniquement, la culture des fruits et des noix comporte le plus grand nombre de déclarations dans les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et la seconde position au Québec. Ceci s'explique notamment par la présence de nombreux vignobles dans ces trois provinces qui sont les principales productrices de vin au Canada. La plupart des vignobles font la vente de leurs produits sur les lieux de leur exploitation agricole, souvent dans le cadre d'activités agrotouristiques.

LA VENTE DIRECTE : UN ACCÈS À DES PRODUITS FRAIS ET LOCAUX POUR LES CONSOMMATEURS ET UNE SOURCE IMPORTANTE DE REVENUS POUR PLUSIEURS PRODUCTEURS

De 2015 à 2020, le nombre de fermes effectuant de la vente directe aux consommateurs a augmenté. D'une part, les incertitudes apportées par la COVID-19 ont conscientisé les consommateurs sur l'importance de s'approvisionner localement en temps de crise. À titre d'exemple, les abonnements aux paniers de producteurs ont pratiquement doublé entre 2019 et 2021. D'autre part, plusieurs nouveaux producteurs maraîchers sont entrés sur le marché dans le but d'offrir des produits locaux dans les régions.

La mise en marché de proximité constitue un accès privilégié à des produits alimentaires de qualité. Des milliers d'entreprises agricoles, disséminées sur tout le territoire du Québec, apportent de la vitalité aux régions en plus d'offrir à leurs populations des aliments d'ici. Enfin, les revenus issus de la vente directe aux consommateurs⁶ contribuent positivement aux revenus totaux des fermes qui recourent à cette forme de vente.

présentées aux fins de simplification. Toutefois, il est à noter que la part des fermes qui font de la vente directe dans ces provinces est enviable, allant de 18,1 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 46,5 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

⁶ À partir des données disponibles, le MAPAQ estime la valeur des ventes directes de produits agricoles aux consommateurs entre 500 M\$ et 600 M\$ par année.